

Inscription à la section Gymnastique

2024 - 2025

Les aides possibles

PASS'SPORT



C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50€, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2023 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2024-2025 (ARS ou MSA).

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier au club et se verront déduire 50 euros de l'inscription. Cette aide sera cumulable avec le dispositif sortir, et autres aides mises en place (Coupons sports, chèques vacances ...)

- Pour bénéficier de cette aide lors des inscriptions en ligne saisir le **CODE PROMO : PASS50**
- L'adhérent devra fournir le justificatif de la CAF lors des permanences de rentrée et une pièce d'identité.

Si le montant des aides n'est pas connu le jour de l'inscription, un remboursement sera effectué à la rentrée sur présentation des justificatifs.

DISPOSITIF SORTIR !

Le dispositif SORTIR prend en charge une partie du coût de votre activité sportive pratiquée pendant l'année (selon votre taux de prise en charge, votre aide ne pourra pas excéder 75 €, 90 € ou 105 € par an et par personne).

Pour bénéficier du dispositif, vos revenus et votre situation familiale sont pris en compte. Chaque situation est examinée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre quartier ou un service de la mairie de votre commune. www.sortir-rennesmetropole.fr



- Pour bénéficier de cette aide lors des inscriptions en ligne saisir le **CODE PROMO : SORTIR**
Le montant maximum (105€) sera déduit automatiquement, une régularisation aura lieu en septembre le cas échéant.
- L'adhérent devra se présenter avec sa carte sortir (korrigo) pour valider son aide lors des permanences ou déposer un chèque de caution si son dossier est en cours d'instruction.

Si le montant des aides n'est pas connu le jour de l'inscription, un remboursement sera effectué à la rentrée.

POSSIBILITE DE CUMULER LES AIDES



Pass'Sport (-50€)

CODE PROMO : PASS50

Dispositif Sortir (-105€)

CODE PROMO : SORTIR

CHEQUEVAC10€ ou **CHEQUEVAC20€** ou **CHEQUEVAC50€**
CHEQUEVAC100€ ou **CHEQUEVAC150€** ou **CHEQUEVAC200€**

CHEQUES VACANCES

Le club est agréé pour le paiement en chèques vacances. 2.5% du montant des chèques sont demandés en plus pour couvrir les frais ANCV. Le versement de 50€ (hors promo) par CB est obligatoire pour valider l'inscription.



- Lors du paiement en ligne, indiquer le montant des chèques vacances grâce aux codes promo en laissant 50€ à payer par CB.
- CODE PROMO : **CHEQUEVAC10€** ou **CHEQUEVAC20€** ou **CHEQUEVAC50€** ou **CHEQUEVAC100€** ou **CHEQUEVAC150€** ou **CHEQUEVAC200€**
- Les chèques vacances devront être déposés en septembre lors de nos permanences avec les 2.5% supplémentaire. Une régularisation aura lieu le cas échéant.